



**Séance**  
**du Conseil Municipal**  
**du 1<sup>er</sup> juin 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 1<sup>er</sup> juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de GOUEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Claude DAVIAUD, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 26 mai 2021

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 11

**Nombre de membres présents :** 11

Mmes BOUTINEAU Marylène, CLAUDE Laurence, FEYS Joëlle, GEAY Colette, GUILLEMIN Chantal, SIN Géraldine et MM. DAVIAUD Claude, BODIN Didier, PUAUD Franck, TUCHOLSKY Franck, VALLOIS Dany.

**Nombre de membres absents :** 0

**Nombre de membres excusés :** 0

**Secrétaire de séance :** Madame GUILLEMIN Chantal

Approbation du compte rendu de la séance du 7 avril 2021

**Délibération 2021-32 : Emprunt pour l'acquisition de la maison Vergnaud et les travaux correspondants**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du tableau comparatif des offres des organismes bancaires consultés pour la réalisation d'un prêt de 200 000 € pour l'acquisition de la maison Vergnaud et les travaux correspondants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Décide de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole**
  - **Montant : 200 000 €**
  - **Taux Fixe : 0.74%**
  - **Durée : 20 ans**
  - **Echéances trimestrielles**
  - **Frais de dossier : 300 €**
- **Autorise le Maire à signer le contrat d'emprunt.**

**Délibération 2021-33 : Aide à l'amélioration de l'habitat : Subvention à Mme RONDEAU Emilie et Mme LAME Sonia**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 février 2019 donnant un avis favorable pour contribuer au nouveau dispositif de PIG HABITAT 2019-2023 proposé par la Communauté de Communes

Vienne et Gartempe sur les interventions suivantes : aide aux travaux de façades, aide aux travaux d'assainissement et aide à l'accèsion à la propriété.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 avril 2019, acceptant l'avenant à la convention PIG HABITAT 2019-2023 pour intégrer les critères d'éligibilité des aides accordées par la commune sur certains critères de l'aide aux travaux de façades et de l'aide à l'accèsion à la propriété.

Considérant les demandes de subvention pour les travaux de ravalement de façades.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour :

- Attribuer une prime de 1 000 € à Madame RONDEAU Emilie pour les travaux de ravalement de façade de sa résidence principale 2 allée des pinsons.
- Attribuer une prime de 1 000 € à Madame LAME Sonia pour les travaux de ravalement de façade de sa résidence principale 3 chemin de la Groge.

Les dossiers sont réputés complets et répondent aux critères d'éligibilité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :**

- **une prime de 1 000 € à Madame RONDEAU Emilie pour les travaux de ravalement de façade de sa résidence principale 2 allée des pinsons.**
- **une prime de 1 000 € à Madame LAME Sonia pour les travaux de ravalement de façade de sa résidence principale 3 chemin de la Groge.**

*Après vérification, les aides à l'habitat ne concernent que les résidences principales. Par conséquent la demande de Mme LAME Sonia ne peut être retenue.*

#### **Délibération 2021-34 : Facturation de prestations à M. GRANDON Guy**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec l'accord de M. GRANDON Guy, propriétaire d'un terrain aux Hybaudières, il était urgent de faire abattre des acacias devenus gênant et dangereux car ils empiétaient sur la voie publique.

La prestation a été réalisée par AUBIN Paysage pour un montant de 842.94 €.

La facture ayant été réglée par la commune, il convient de facturer cette prestation à M. GRANDON.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour émettre le titre de recette.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à émettre le titre de recette au nom de M. GRANDON Guy, pour un montant de 842.94 € pour le remboursement de la prestation d'abattage d'arbres sur sa propriété.**

#### **Délibération 2021-35 : Aide sociale : Règlement de la facture Sorégies de Mme ROGER Amandine**

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme ROGER Amandine, sise Bouzantre à Gouex, rencontre actuellement des difficultés financières pour payer sa facture d'électricité d'un montant de 668.93 € et a sollicité l'aide sociale de la commune.

Il propose de régler cette facture à Sorégies pour pallier la coupure d'électricité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le paiement par la commune de la facture Sorégies, d'un montant de 668.93 €, de Madame ROGER Amandine, dans le cadre de l'aide sociale.**

**Délibération 2021-36 : Admissions en non-valeur**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande d'effacement de dettes transmise par le Trésor Public, suite à la validation du dossier de surendettement de Mme ROGER Stéphanie.

Le montant de l'admission en non-valeur s'élève à 387.90 € et correspond à des factures de cantine scolaire de 2016 et 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur des créances dues par Mme ROGER Stéphanie pour un montant de 387.90 €.**

**Les crédits sont prévus à l'article budgétaire 6542.**

Fait à GOUEX, le 1<sup>er</sup> juin 2021  
Le Maire,  
Claude DAVIAUD